

nent nous voir pour se plaindre qu'on forme des gens de leur région pour des emplois qui n'existent pas ou qui ne sont pas disponibles. Comment résoudrons-nous le problème? Vous êtes un homme d'affaires. Que devons-nous faire pour corriger ou résoudre ce problème?

M. McNamara: Lorsqu'une industrie s'implane dans une région donnée et qu'on fait connaître les avantages qu'elle doit offrir, on devrait alors mener une campagne pour former les gens précisément en prévision des emplois que créera cette industrie; voilà la seule précision que je puis encore formuler à cet égard. Franchement cela dépasse assez bien ma compétence.

Le sénateur Fournier: Puis-je ajouter quelques mots à ce sujet d'après mon expérience personnelle?

Le président: Oui, allez-y.

Le sénateur Fournier: Prenons l'exemple d'un adolescent de 15 ou 16 ans qui désire devenir mécanicien automobiliste. Il ne rêve que de cela, il veut devenir mécanicien automobiliste. Vous pouvez dire à cet adolescent: «Il n'y a pas d'occasion d'emploi ou il n'y a qu'un emploi dont le salaire est très modique. Tu devrais plutôt faire un maçon ou un briquetier»; mais il n'aime aucun autre métier que celui de mécanicien automobiliste. Il ne sera pas heureux comme maçon et il ne deviendra pas un maçon très compétent. Il peut entreprendre le cours de mécanicien et échouer, mais quoi qu'il arrive, il n'y a aucun débouché. Toutefois, faites-en un excellent mécanicien automobiliste et, s'il est vraiment convaincu que c'est cela qu'il veut faire, il trouvera un emploi quelque part.

M. McNamara: Oui.

Le sénateur Fournier: Mais essayez de l'orienter vers quelque chose qu'il n'aime pas et vous aurez des difficultés.

Le président: Monsieur le Sénateur, c'est précisément ce à quoi je voulais en venir en disant que chacun s'orientait vers ce qu'il désirait. Il n'y avait alors aucun débouché et nous ne sommes pas à même de dire qu'on doit s'orienter vers telle forme d'activité afin de trouver un emploi. Nous ne procédons pas ainsi et le ministère de la Main-d'œuvre se fait critiquer. Avez-vous quelque chose à suggérer?

M. Claude McKinnon, inspecteur en bâtiment de l'Association des ingénieurs du Nouveau-Brunswick: Monsieur le Président, je pense que vous mêlez les cartes lorsque d'une part vous dites à ceux qui créent des emplois, au ministère de la Main-d'œuvre, qu'il faut d'abord donner un métier à une personne pour ensuite la diriger vers une région, et bien souvent elle s'y rend d'elle-même, où il n'y a aucune occasion d'emploi, tandis que ce

sont ceux qui travaillent qui paient le salaire de cette personne parce qu'elle est incapable de travailler.

Dans bien des cas, et je parle d'après des renseignements que j'ai reçus, des personnes s'en tiennent à un métier particulier afin de bénéficier des prestations d'assurance-chômage, sachant très bien que dans la région où elles se trouvent on ne pourra les embaucher. Prenons le cas de Saint-Jean; il s'y trouve un certain nombre de chômeurs qui ne peuvent pas obtenir le travail qu'ils prétendent chercher au lieu de dire: «Je suis prêt à accepter tout genre de travail».

Le président: Oui, mais je pense que cela tombe sous la rubrique: «travail approprié». Combien y a-t-il de ces personnes? Nous avons déjà entendu cette histoire, Monsieur McKinnon, non seulement de vous mais d'autres personnes également, voulant que des gens s'adressent au ministère de la Main-d'œuvre pour être admis aux prestations d'assurance-chômage, mais il s'agit là d'un nombre infime. Bien entendu, de tels cas se présentent de temps à autre, mais il est assez difficile de les dépister. Cela se produit, mais 95 p. 100 des gens tentent de se trouver un emploi et se trouvent dans la situation dont nous avons parlé avec M. McNamara. Ces personnes ont leurs titres de compétence. Comme l'a dit le sénateur Fournier, elles ont ce qu'elles désirent. Si elles ne s'en servent pas aujourd'hui, s'en serviront-elles à l'avenir?

M. McNamara: J'aimerais émettre une autre proposition concernant le jeune qui quitte l'école pour apprendre un métier. Il me semble bien plus mobile en ce qu'il peut se déplacer vers les endroits où il y a du travail; voilà un exemple immédiat du genre d'initiative dont je parle. C'est un homme libre. Selon toute vraisemblance, il peut aller là où s'offrent les occasions.

Un problème bien plus sérieux est celui du père de famille qui, connaissant bien l'ensemble de la collectivité, se rend soudainement compte que désormais sa ferme ne peut plus subvenir aux besoins de sa famille ou que son emploi a disparu. C'est un problème. Il s'agit d'un homme qui ne veut pas déménager et je crains de ne point connaître la solution à apporter à son problème.

Le sénateur Fournier: J'ai une autre question à poser. C'est ma question favorite et je suis très heureux de pouvoir la poser ce matin aux ingénieurs professionnels. Croyez-vous qu'il faille bien du temps pour apprendre le métier de coiffeur pour hommes?

M. McNamara: Ayant essayé de couper les cheveux de mon fils et n'y ayant point réussi, je pense que cela nécessite probablement bien du temps.